

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

**MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE
89260**

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

**Compte-rendu de la réunion du
Conseil Municipal
du 16 juin 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 16 juin 2014 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h00, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice.

Secrétaire de séance : Mme THIESSON Isabelle

La secrétaire de séance donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

Décision Modificative N°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède aux rectifications budgétaires suivantes :

- <u>Dépenses de fonctionnement :</u>	- 15 073,29 €
	+ 151 773,96 €
TOTAL	+ 136 700,67 €

- <u>Dépenses d'investissement :</u>	+ 151 773,96 €
	- 23 780,67 €
TOTAL	+ 127 993,29 €

- <u>Recettes de fonctionnement :</u>	+ 136 700,67 €
TOTAL	+ 136 700,67 €

- <u>Recettes d'investissement :</u>	- 136 700,67 €
	+ 112 920,00 €
	+ 151 773,96 €
TOTAL	+ 127 993,29 €

Redevance et occupation du Domaine public ERDF- FRANCE TELECOM :

* ERDF = 195 €

* France TELECOM = 1649,31 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces redevances.

Bon d'achat adjoint administratif :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et en raison de son implication lors des élections européennes, le 25 mai dernier, décide d'octroyer à l'Agent Administratif un Bon d'achat de 100 €

Suppression de la Régie Timbres :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la suppression de la régie Timbres-Poste et petites fournitures ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document visant à la clôture de cette régie.

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP Sens Nord Est) : Modification des délégués :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Dit que les délégués titulaires sont M.M. CHARLOT Jean-Michel et AYMONIN Lucien et les délégués suppléants sont M.M. BARDEAU Pierrick et SAVOURAT Alain. (Inversion des titres entre M .M. AYMONIN et SAVOURAT).

Fermeture de l'Agence Postale pendant la période estivale :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la fermeture de l'Agence Postale les samedis de juillet et août prochains.

Prêt des clés des bâtiments communaux :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'institution d'une caution :

- Particuliers = caution de 30€ demandée qui sera encaissée en cas de perte pour le prêt des clés des bâtiments communaux notamment celles des salles des fêtes ;

Décide qu'en cas de perte par

- Autre tiers (Entreprises, associations, ...) = La commune émettra un titre de recouvrement égal à la facture réglée par la commune pour le remplacement de la ou des clés.

Cantine – Garderie 2014 – 2015 :

* Règlements intérieurs : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les modifications proposées par M. le Maire.

* Tarifs : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'appliquer les tarifs 2013 - 2014.

Gratuité cantine :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'accorder la gratuité de la cantine aux élèves obligés, du fait des travaux de l'école et du déménagement temporaire de l'école, de déjeuner à St Martin s/ Oreuse pour les mois de mars à juin.

Dérogations scolaires :

- Accueil des enfants extérieurs à la commune : Par 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal accepte d'accueillir des enfants extérieurs.
- Scolarisation d'enfants des communes associées vers une autre commune : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable.
- Scolarisation des enfants propres de 2 ans 1/2 : Par 15 voix favorables et 4 abstentions, le Conseil Municipal accepte d'accueillir ces enfants à la rentrée de septembre.

Subventions aux associations :

* Hors communes :

- YCONE : reporté à la séance du Conseil Municipal du 20 juin ;
- VELO CLUB SENONAI : Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subventions, mais d'organiser le vin d'honneur et d'offrir une coupe lors de la course annuelle ;
- BOIS-LANCY Services : 150 €.

* Associations communales :

- Les Elfes de l'Oreuse 600 € ;

- Club des Aînés	900 € ;
- Amicale des Sapeurs Pompiers	400 € (1 abstention) ;
- ACO	2 000 € (2 abstentions) ;
- Attelages et cavaliers de l'Oreuse	150 € (1 abstention) ;
- Événementiel	150 € ;
- Fleurigny Animations	150 € ;
- L'Oreuse en marche	150 € ;
- La Boule de l'Oreuse	150 € ;
- La Clé des champs	150 € ;
- La Fraternelle	150 € ;
- Le Trèfle de l'Oreuse	150 € ;
- Loisirs et sports de la vallée de l'Oreuse	150 € ;
- SITCH	150 € (1 abstention) ;
- Tennis Club Thorigny	150 € ;

Aménagement d'une Chambre funéraire :

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Emet un avis favorable à l'aménagement d'une chambre funéraire dans l'immeuble antérieurement occupé par les médecins, route de Voisines.

Achat terrains consorts BOURDY :

Le Conseil Municipal reporte à la séance du 20 juin, sa décision dans l'attente de la vérification de la nature du terrain.

Maison du 6 rue Chiffot :

Cette maison étant abandonnée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la mise en place de la procédure d'abandon manifeste, plus une prise de contact avec les propriétaires pour la remise en état.

Eglise de St Martin :

Des blocs de pierre et des tuiles sont tombés. Dans l'attente de sa rencontre avec M.M. SALES et DREY en juillet, M. le Maire propose de fermer la rue à la circulation et de mettre l'église en sécurité. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Précisions délégations :

Reportées à la séance du 20 juin.

Boulangerie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au changement de site d'aménagement de la boulangerie (fruitier). Une étude a été confiée au cabinet d'architectes HERARD et DA COSTA.

Désherbage :

A partir de 2020, il ne sera plus possible d'utiliser des produits phytosanitaires sur les lieux publics. Cette pratique devra être remplacée par un désherbage manuel ou mécanique.

La commune possédant 7 ½ Ha d'espaces verts et 25 Km de route, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place d'un plan de désherbage conjointement avec l'entreprise FREDON de Bourgogne à BEAUNE et autorise le Maire à signer le devis de mise en place d'un montant de 7 560 € TTC et à signer la convention avec la FREDON.

Informations de M. le Maire :

- Commission communale des impôts :
 - Appel à candidatures : 24 personnes pour choix de 6 titulaires et 6 délégués par M. le Préfet ;
 - Comités consultatifs :
- Une réunion aura lieu début septembre en vue de leur constitution.

Questions des conseillers :

M. SAVOURAT :

- Fermeture définitive du point d'eau du gué remplacé par celui rue du Moulin à vent.

M. AYMONIN :

- Repositionner le panneau Grande rue à St Martin.

Mme SAVOURAT :

- Remerciements à l'ensemble du conseil pour son travail.

Mme THIESSON :

- Signale des cambriolages dans Thorigny.

M. CERCLAEYS :

- Regrette que le lavoir de Fleurigny ne soit pas fleuri et signale le mauvais état du mur du cimetière.

Mme ROUELLAT :

- Signale également l'état du mur du cimetière.

Mme MAHTAL :

- Demande si les propositions faites pour les rythmes scolaires ont été acceptées. Mme SAVOURAT lui répond que oui, que toutes les propositions sont maintenues

Point sur les travaux de l'école :

- Avec beaucoup de réserve actuellement, la rentrée sur Thorigny ou les deux sites en septembre ou novembre sur Thorigny. L'architecte, M. FRICKER, devrait pouvoir prochainement donner son avis.
- Fin juin, une lettre sera adressée aux parents pour expliquer les travaux, la rentrée et les rythmes scolaires.

Avant de clore la séance, M. le Maire invite les conseillers à participer à la réunion avec les services de secours le lundi 23 juin prochain à 10h30.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire
Pierrick BARDEAU